

## Contournement autoroutier d'Arles



1000 m au sein duquel la concertation publique devra permettre de choisir la bande de tracé de 300 m de large.

### L'engagement de l'État

Ce positionnement commun, soutenu également par Michel VAUZELLE, Président de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, Jean-Noël GUERINI, Président du Conseil Général des Bouches-du-Rhône et Claude VULPIAN, en tant que Président de la Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette, a été entendu par le Ministère de l'Écologie : le Secrétaire d'État aux Transports, Thierry MARIANI, s'est engagé le 5 février dernier à inscrire le contournement autoroutier d'Arles dans l'avant projet consolidé de Schéma National des Infrastructures de Transports et relancer le processus de concertation publique réglementaire dans le courant de l'année.

### La reprise de la concertation : 14 juin au 13 juillet 2011

Suite à cette annonce, les services de l'État ont repris la phase de concertation, suspendue depuis 2008 en lien avec le Grenelle de l'environnement. La concertation publique sur les différents tracés possibles du contournement autoroutier à l'intérieur du fuseau de 1.000 m. aura donc lieu du mardi 14 juin au mercredi 13 juillet 2011 à Arles et à Saint-Martin-de-Crau.

### Soutenez le projet : Mobilisez-vous !

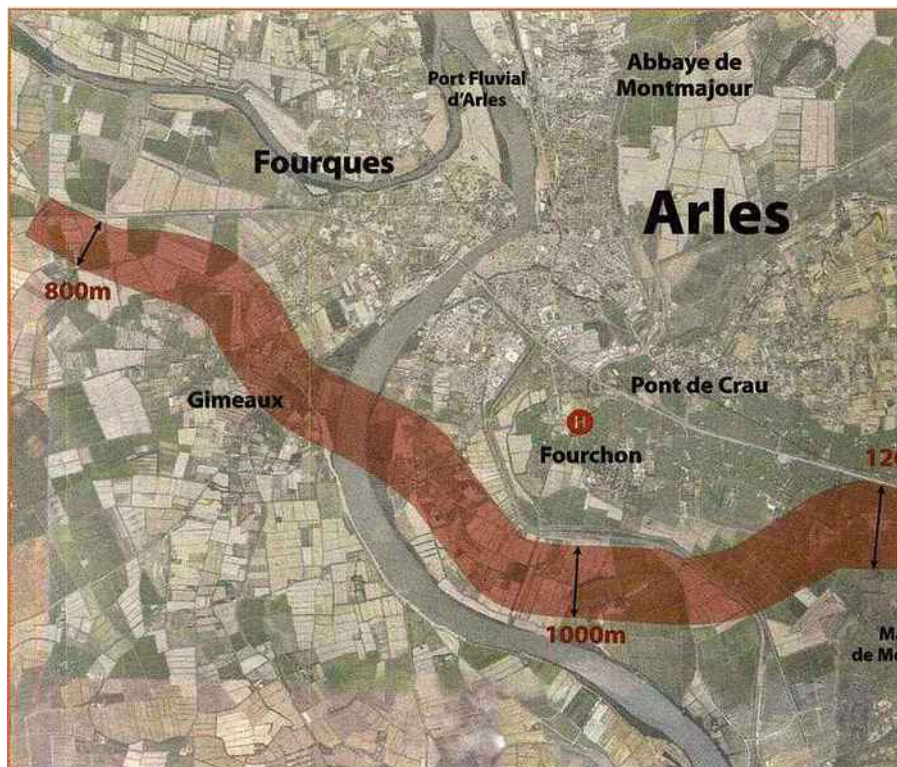
La CCIT du Pays d'Arles se félicite de la reprise de la concertation mais rien n'est encore acquis ! Il convient de se mobiliser encore pour rappeler l'importance du projet aux yeux des acteurs du territoire. Aussi, vous êtes invités à prendre une part active à cette concertation en transmettant une contribution écrite au cours de cette concertation.

Vous pouvez apporter votre soutien au projet sur le site de la CCIT du Pays d'Arles : [www.arles.cci.fr/A54](http://www.arles.cci.fr/A54)

Votre CCIT est le relais des entreprises et du monde économique ; défendre vos intérêts dans ce projet est au cœur de nos préoccupations. Nous resterons vigilants et attentifs à ce que les objectifs que nous avons rappelés ici soient respectés et que le projet aille dans le sens d'un développement économique et territorial durable pour ses entreprises du Pays d'Arles et ses habitants.

#### Contact :

**Direction Information Économique et Aménagement du Territoire**  
**Fabrice MACHELART**  
**Tél. 04 90 99 08 13**  
**Email : [fmachelart@arles.cci.fr](mailto:fmachelart@arles.cci.fr)**



*Variante Sud Vigueirat : fuseau de 1000*

Elle décharge le centre-ville du trafic de transit, et notamment des poids lourds, met en valeur le riche patrimoine de la Ville (le contournement évite le Cirque Romain, le périmètre du Secteur Sauvegardé, etc.) et autorise une requalification de la N113 actuelle avec, à ses abords directs, le futur port de plaisance.

D'un point de vue environnemental, elle a pour effet de réduire considérablement les nuisances sonores et l'exposition aux pollutions atmosphériques des 4.500 habitants riverains de la voie rapide actuelle. Les riverains du nouveau tronçon bénéficieront, quant à eux, de mesures garantissant les conditions de cadre de vie et la qualité paysagère (notamment les habitants de Gimeaux, Plan du Bourg ou encore Draille Marseillaise).

Le Pays d'Arles est riche d'un point de vue environnemental et l'impact de la VSV est moindre par rapport à d'autres tracés étudiés même si cette variante longe des espaces faisant l'objet de protections environnementales (réseau Natura 2000)

Enfin, l'activité agricole est au cœur des réflexions puisque les emprises du projet s'attachent à limiter la consommation de foncier agricole et à ne pas déstructurer les exploitations.

Des mesures compensatoires (environnement, foncier et aménagement agricole, travaux, ...) devront être mises en œuvre quel que soit le tracé retenu.

Cette variante intègre donc les enjeux économiques, agricoles, urbains, patrimoniaux et environnementaux et la CCI y veille et continuera d'y veiller lors des prochaines étapes.

### Une implication constante de votre CCIT en faveur du projet aux côtés des acteurs locaux

La CCIT du Pays d'Arles s'est mobilisée en faveur du projet à chaque étape de la concertation, pour les raisons précédemment rappelées. Elle a participé aux différents groupes de travail mis en place pour représenter les intérêts du monde économique, des entreprises.

Dans le cadre du Grenelle de l'environnement, la CCIT du Pays d'Arles est restée mobilisée de façon à ce que le projet de contournement soit maintenu et jugé compatible avec les objectifs fixés par le Ministère de l'Ecologie.

Jean-Charles HILLE, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la CCIT du Pays d'Arles, a souhaité agir aux côtés d'Hervé SCHIAVETTI, Maire d'Arles et de Claude VULPIAN, Maire de Saint-Martin-de-Crau, des Comités d'Intérêts de Quartiers et des entreprises pour rappeler à l'Etat les enjeux économiques, sociaux, patrimoniaux et environnementaux du projet et mettre en évidence le caractère vital de l'infrastructure pour le territoire du Pays d'Arles.